du Parlement, dans notre mode de penser et dans les directives que nous donnerons relativement à cette idée, que nous nous montrerons à la hauteur de la situation que l'on attend de nous dans nos demandes d'accroissement de statut national et international.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire un mot de la situation politique au Canada, au regard du sujet que nous discutons présentement. On me permettra de dire à ce propos que je n'ai pas l'intention d'aborder des questions controversables ou de faire de la politique. En novembre dernier, lorsque le Sénat fut saisi des amendements apportés au bill n° 80, j'ai osé prédire que la présente législature serait probablement prolongée plutôt que dissoute dans un avenir prochain. Je fondais mes observations sur les perspectives immédiates de combats des plus graves sur le front de l'Ouest, et de l'impossibilité dans laquelle se trouverait tout gouvernement, connaissant les sentiments de l'opinion publique et en tenant compte, de troubler la situation au pays alors même que nous subirions cette épreuve. Mes honorables amis d'en face se sont opposés énergiquement à cette prédiction, et il m'a semblé qu'ils songeaient plutôt à battre Mackenzie King qu'à toute autre chose. La fin de la guerre européenne semble proche, et nous nous occupons davantage des questions de paix. Nous en sommes à douze jours de l'expiration de la durée de la présente législature. Un vote presque unanime vient d'autoriser le Gouvernement à envoyer une représentation indépendante des partis à la conférence de San-Francisco. Bien qu'il fût impossible de réaliser l'unanimité au sujet de la guerre il y a six mois, il semble possible d'atteindre cette unanimité dans une large mesure maintenant pour ce qui est de la paix. Je demanderai aux honorables sénateurs de me dire, où et à qui la délégation canadienne en Californie fera rapport lorsqu'elle reviendra au pays? Si les prévisions actuelles se réalisent, il n'y aura pas de Parlement auquel on ferait rapport alors. Est-ce que les résultats de la conférence, en ce qui a trait au Canada, feront le sujet de controverses pendant une campagne électorale fédérale, ou est-ce que les amis des honorables sénateurs d'en face seront prêts à agir de façon tout à fait désintéressée comme on l'a fait lors de la discussion dans les deux Chambres?

Supposons pour l'instant que le présent gouvernement connaisse la défaite au cours d'élections générales et que le leader et peut-être aussi tous les membres de la délégation de l'autre Chambre ne soient plus en mesure de se présenter au nouveau Parlement. La continuité de l'intérêt porté par le Canada à la cause de la paix se trouvera-t-elle alors bien assurée? Voilà, à mon sens, une question

qu'il convient fort bien de poser au Sénat à qui la Constitution a conféré le pouvoir de sauvegarder la continuité d'un intérêt national aussi important. Dans ce cas, il me semble que les délégués qui représenteront le Sénat à San-Francisco s'en trouveront chargés d'une responsabilité plus grande. Je pourrais presque soutenir ici que les membres choisis parmi les sénateurs devraient être plus nombreux que le nombre qu'il est question d'envoyer à la conférence, afin que notre pays soit assuré que ses représentants auront un endroit tout désigné où ils pourront soumettre leur rapport à leur retour. Si je parle de tout cela, c'est qu'à mon avis il est encore possible de songer à prolonger la durée de la présente législature plutôt qu'à dissoudre le Parlement.

L'honorable M. DUFF: Très bien.

L'honorable M. LAMBERT: La délégation à San-Francisco pourrait alors soumettre son rapport et ses recommandations aux corps qui l'ont autorisée à se rendre là-bas, de sorte que les électeurs canadiens obtiendraient des renseignements et de directives dont ils ont grandement besoin avant d'être appelés à élire un nouveau Parlement et un nouveau gouvernement. Ce qui est encore, à mon avis, d'une plus grande importance, c'est que les centaines de mille hommes et femmes qui sont en service actif pour le compte de notre pays en terre étrangère auraient ainsi plus de temps pour rassembler leurs idées et peser en toute connaissance de cause la grande question étudiée à la conférence. Leurs intérêts en jeu dans l'avenir sont certainement plus grands que ceux de la plupart d'entre nous et ils ont tout aussi certainement mérité le droit de faire entendre leurs voix dans la nouvelle orientation à donner au monde de demain.

Je suis d'avis, honorables sénateurs, que c'est dans le règlement de cette question que se trouve la réponse à la question de savoir si, oui ou non, nous croyons réellement que l'idéal de la paix mondiale représente le sujet le plus important dont ait encore été saisi le Parlement canadien.

(Sur la motion de l'honorable M. Sinclair, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

AJOURNEMENT

L'hon. M. KING: Honorables sénateurs, je propose que lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, le Sénat reste ajourné jusqu'au mardi 10 avril, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 10 avril, à 8 heures du soir.